

50 ans après la fin de la guerre d'Algérie : La France saura-t-elle demander pardon ?

Étienne Godinot ¹

Sommaire

La violence de la colonisation
Les horreurs de la guerre
Le refus de la torture par Bollardière
Albert Camus face à la guerre d'Algérie
Germaine Tillion et Yacef Saadi
La résistance à la guerre
La décolonisation
Le bilan de la guerre
Si les Algériens avaient choisi la stratégie non-violente...
La dictature et la violence en Algérie depuis 50 ans, conséquences de la guerre ?
Le mal-être de ceux qui ont pratiqué la torture
L'appel à la reconnaissance du crime de torture par la France en 2000
Le contentieux radioactif
50 ans après, la réconciliation en panne



Nous fêterons dans quelques mois le cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, le 3 juillet 1962, après 132 ans de colonisation, après une guerre qui a duré sept ans et demi. Cette guerre a engendré d'innombrables meurtres et actes de torture, des haines, douleurs et désirs de vengeance. L'heure nous semble venue de relire cette histoire, de passer d'une mémoire douloureuse à

¹ Membre du Comité d'orientation de la revue *Alternatives non-violentes* et de l'*Institut de recherche sur la Résolution Non-violentes des Conflits (IRNC)* www.irnc.org

l'histoire apaisée, de la blessure à la cicatrisation. C'est l'objectif du dernier numéro de la revue *Alternatives non-violentes*².

La violence de la colonisation³

La violence de la colonisation commence le 14 juin 1830, quand les Français débarquent à Sidi-Ferruch. Le premier mois d'occupation à peine écoulé, la résistance locale se manifeste, et déclenche une riposte immédiate : razzias, viols, torture, assassinats collectifs. Les indigènes sont expropriés au profit des colons, éloignés de force ou éliminés. « *Il faut se résigner à refouler au loin, à exterminer même la population indigène* » déclare en 1832 le ministre de la Guerre, Étienne Gérard. Le Duc de Rovigo massacre la tribu des Ouafias à El Harrach, et ses cavaliers reviennent avec des têtes d'arabes au bout de leurs lances. « *Des têtes* » lançait le général Bugeaud à ses officiers, « *bouchez les conduites d'eau crevées avec la tête du premier bédouin rencontré* ». Bugeaud encore, en 1845, dans son Discours à la Chambre : « *Je brûlerai vos villages et vos moissons* », et « *si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, enfumez les comme des renards* ». Le colonel Pélissier enferme un millier d'hommes et de femmes dans la grotte du Dahra et les fait périr par le feu. « *La peau d'un seul de mes tambours avait plus de prix que la vie de tous ces misérables* » commentera-t-il devant la Chambre des Pairs... Le maréchal de Saint-Arnaud raconte ainsi ses exploits en Petite Kabylie : « *J'ai laissé sur mon passage un vaste incendie. Tous les villages, environ 200, ont été brûlés, tous les jardins saccagés, les oliviers coupés* ».

La résistance, menée par l'émir Abdel Kader, homme politique, chef militaire, poète, philosophe et théologien soufi, est vaincue en 1847. Dépossédés de leurs terres par les colons, les paysans sont contraints d'y travailler pour des salaires de misère. Le Code de l'indigénat de 1881 prévoit que pour devenir Français, les Algériens musulmans doivent renoncer à leur religion. En 1954, seul un jeune Arabe (dans ce texte, Français d'origine algérienne de 1830 à 1962) sur 10 accède à l'école primaire, et le taux d'analphabétisme en français est encore de 96 %.



Le général Bugeaud (1784-1849)



L'émir Abd el Kader (1808-1883)

En 1937, Messali Hadj présente un projet d'émancipation de l'Algérie sans séparation d'avec la France, avec partage des pouvoirs et respect des croyances. En 1943, Ferhat Abbas publie le *Manifeste du peuple algérien* qui demande l'indépendance.

Le 8 mai 1945, à Sétif, alors que les manifestants fêtent la victoire contre le nazisme, des drapeaux algériens se mêlent aux drapeaux alliés. Les gendarmes tentent de les faire disparaître. Des coups de feu éclatent des deux côtés. Dix mille hommes de troupe, les milices coloniales, entament une chasse à l'homme contre les indépendantistes. La marine et l'aviation françaises bombardent villes, villages et mechtas. Les villes de Sétif, Khetarra, Guelma, Bejaïa, Djidjelli sont pilonnées. On

² N° 161 de la revue *Alternatives Non-violentes* (ANV), « Algérie, les violences d'une guerre, les chances d'une guérison ». Présentation sur www.alternatives-non-violentes.org. Prix 15,50 €, port compris, à commander à ANV, Centre 308, 82 rue Jeanne d'Arc, 76000 Rouen. La plupart des informations de ce texte sont tirées d'articles de ce numéro. D'autres sont issues de recherche sur Internet, pour l'essentiel sur *Wikipedia*.

³ Ce paragraphe est un résumé de l'article de Michel Berthelémy *France et Algérie : 132 ans de violences, de larmes et d'espoirs de paix* in ANV n° 161

utilisera l'acide et les fours à chaux pour faire disparaître les cadavres. Le bilan fait état de 1 165 morts selon la France, de 40 000 morts selon le FNL. L'espoir d'une décolonisation pacifique est fermé à jamais. L'insurrection de 1954 est en germe.

Les horreurs de la guerre

Le 1^{er} novembre 1954, les groupes indépendantistes algériens se fédèrent dans le *Front de Libération Nationale* (FLN). Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, l'insurrection commence dans les Aurès, une quarantaine d'attentats provoqués par l'ALN⁴ secouent l'Algérie. La France décrète l'état d'urgence, institue la responsabilité collective des villages présumés complices des rebelles et donne l'ordre d'ouvrir le feu sur tout suspect qui tente de s'enfuir. En avril 1955, Edgar Faure, président du Conseil, transfère les pleins pouvoirs à l'armée dans les régions à troubles. Le FLN relance la guérilla en été. À El Halia, petit village minier près de Philippeville, le 20 août 1955, le FLN massacre 123 personnes, dont le neveu de Ferhat Abbas, signataire d'un « *appel contre toute violence* ». La répression française fait plusieurs milliers de morts. Les cadavres seront enterrés au bulldozer au stade municipal de Philippeville. Toujours en 1955, le socialiste Guy Mollet, élu président du Conseil, tente des négociations avec les indépendantistes, mais les colons s'y opposent et cette tentative échoue.



Philippeville, 1955

En 1956, le FLN rejette le cessez-le-feu proposé par Guy Mollet, qui envoie le contingent en Algérie et allonge la durée du service militaire. En parallèle, il ouvre secrètement des négociations avec le FLN. En automne 1956, l'armée détourne, sans en avertir le pouvoir politique, un avion de ligne Tunisie-Maroc et arrête 5 dirigeants du FLN, lequel rompt les négociations avec Guy Mollet. La Tunisie se plaint de cet incident à l'ONU, et les "événements"⁵ d'Algérie prennent une tournure internationale. Toute l'Algérie est touchée par la rébellion indépendantiste. Le Maroc et la Tunisie servent de base arrière au FLN.

Dans le contingent, des voix s'élèvent pour dénoncer les méthodes de l'armée, la "corvée de bois" et la torture qui se généralisent. La corvée de bois consiste à emmener en pleine campagne un groupe de prisonniers ou de suspects pour chercher du bois, à faire semblant de les laisser fuir, puis à les abattre. Dans d'autres cas de figure, on leur fait creuser leur tombe avant de les exécuter pour tentative de fuite. Le viol, la pendaison par les membres, le jet d'eau froide, la "gégène"⁶, le supplice de la baignoire remplie d'excréments sont utilisés pour faire parler les prisonniers-ières- et découvrir les complices. Des intellectuels, des responsables religieux, des journalistes prennent position. Quelques trop rares appelés sont emprisonnés pour insoumission ou désertent.

⁴ ALN : *Armée de Libération Nationale*, branche armée du FLN, mouvement indépendantiste algérien, à l'époque interdit et clandestin, devenu parti unique après l'indépendance.

⁵ La France considérant l'Algérie comme un territoire français ne voulait pas parler de « *guerre* », mais de « *troubles à l'ordre public* ». Ces mots avaient des conséquences pratiques importantes : 1) les insurgés ne pouvaient pas bénéficier du statut de prisonnier de guerre ; 2) ce n'est que bien après la guerre que les pensions versées aux soldats français ou à leur veuves furent alignées sur celles versées dans le cas de guerres officielles.

⁶ En argot militaire, génératrice, dynamo électrique manuelle qui alimente les téléphones de campagne. Des électrodes étaient appliquées sur deux parties du corps, la plupart du temps une sur l'oreille et l'autre sur le sexe. La technique est décrite dans un manuel de torture, *Le manuel de l'officier de renseignement*, écrit par le colonel Bigeard.

Les exécutions capitales commises par les Français et les attentats au revolver du FLN avivent les peurs et les haines des deux côtés. La répression menée souvent aveuglément, aussi bien par les autorités que par les colons français, incite les Arabes à se solidariser avec le FLN et à rendre populaires ses actes terroristes. La première bombe à Alger, rue de Thèbes, le 10 août 1956, provient de terroristes français conduits par André Achiari (elle cause, selon les sources, entre 16 et 53 morts). Le FLN répond quelques semaines plus tard (1 mort, 52 blessés). La spirale infernale est déclenchée. La population européenne, affolée par les attentats, exige arrestations, tortures, exécutions. La population arabe, qui considère les condamnés à mort comme des héros, réclame des actions terroristes après chaque exécution.



Le général Jacques Massu (1908-2002)



Les victimes de la torture

Le 7 janvier 1957, le Président du Conseil, le socialiste Guy Mollet, obtient des députés du Front républicain le vote de "pouvoirs spéciaux" et charge l'armée de rétablir l'ordre à Alger. En France, dans les formations politiques, seul le Parti communiste s'oppose à la guerre. De janvier à octobre 1957, le général Massu conduit la "bataille d'Alger". Ses méthodes déshonorent l'armée française : arrestations massives, brutalités, jugements expéditifs, exécutions sommaires, torture systématique à grande échelle. Henri Teitgen, Secrétaire général de la police à Alger, ancien résistant contre le nazisme, démissionne ; Vercors, autre résistant, renvoie sa croix de la Légion d'Honneur.

Le refus de la torture par Bollardière ⁷

Le colonel Jacques de Bollardière, héros de la 2^{ème} guerre mondiale, Compagnon de la Libération, avait été nommé en 1956 commandant du secteur Est de l'Atlas blidéen, dans la Mitidja. Il avait créé une "Section administrative spéciale" (SAS) qui remplaçait dans les zones inaccessibles une administration défailante que la guerre avait complètement coupée de ses administrés. En collaboration avec le colonel Roger Barberot et avec Jean-Jacques Servan-Schreiber, un de ses officiers rappelés, il avait également mis sur pied des "commandos noirs", formés de 7 ou 8 volontaires ⁸ qui partageaient la vie des populations, dormaient dans les mechtas, mangeaient avec les villageois, prolongeaient les actions de contact humain et rétablissaient les liaisons administratives. Il avait même ouvert pendant 5 mois des chantiers d'assainissement, d'irrigation et de voirie.

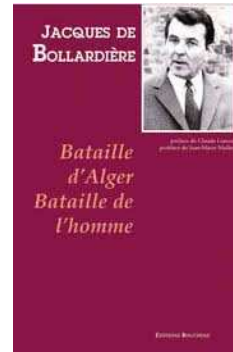
Bollardière avait bien sûr donné instruction à ses troupes de refuser la torture. Comme il avait été nommé général en novembre 1956, le commandement ne pouvait l'écarter du secteur, mais lui retirait progressivement tous ses moyens et mutait ses officiers d'état-major. Il s'explique avec Massu le 8 mars 1957 : « *Tu contribues à la dégradation de l'armée (...). Tu vas compromettre pour toujours, au bénéfice de la haine, l'avenir de la communauté française en Algérie* ». Après des entrevues avec le général Salan et avec le ministre résident Robert Lacoste, qui lui donnent instruction de ne pas entraver l'action de Massu, il demande à être relevé de son poste.

⁷ Ce paragraphe est un résumé de l'article de Patrice Coulon *Le général de Bollardière dit "Non" à la torture* dans ANV n° 161

⁸ « *J'accepte de servir dans une équipe de nouveaux commandos nomades, dont la mission est de rétablir un climat de confiance dans la population algérienne (...) Tout musulman sera considéré par moi comme un ami et non comme un suspect, sauf preuve du contraire* ».



Jacques Pâris de Bollardière (1907-1986)



et son livre publié en 1972

Jean-Jacques Schreiber, directeur de *L'Express*, accusé d' "atteinte au moral de l'armée" pour avoir dévoilé une petite partie de la vérité sur les méthodes utilisées en Algérie, lui demande en mars 1957 de témoigner en sa faveur. Le témoignage du général est publié dans *L'Express* du 29 mars 1957 : Bollardière est condamné à 60 jours d'arrêt à la forteresse de La Courneuve.

Deux ans avant sa mort, survenue le 26 octobre 2002, le général Massu donnera entièrement raison à Jacques de Bollardière. Il reconnaîtra⁹ qu'avec le recul la torture ne lui paraît « *pas indispensable en temps de guerre* » et qu'on pouvait « *très bien s'en passer* ».

Albert Camus face à la guerre d'Algérie¹⁰

Le drame de la colonisation et de la guerre est incarné par Albert Camus, Français d'Algérie. Toute sa vie, il vivra au plus profond de son être les joies et les malheurs de l'Algérie. Il dénonce le mépris avec lequel ont été et sont traités les Arabes, il demande des réformes qui ne viennent jamais. En 1955, il écrit : « *J'ai mal à l'Algérie (...). Nous voilà donc dressés les uns contre les autres, voués à nous faire le plus de mal possible, inexpiablement. Cette idée m'est insupportable et empoisonne aujourd'hui toutes mes journées* ».

De toutes ses forces, il refuse de recourir à la rhétorique usuelle qui justifie paresseusement les violences des uns par celles des autres. Il comprend la révolte arabe qui s'enracine dans l'injustice française, mais pour lui, en aucun cas, la lutte pour la justice ne peut justifier le terrorisme qui tue des innocents. Il a conscience en outre que cette violence est contre-productive et inefficace puisqu'elle provoque un surcroît de répression qui aggrave l'oppression.



Albert Camus (1913-1960)



Suspects dans un camp

Toujours par souci de cohérence, il affirme haut et fort qu'il n'est possible de condamner le crime du terrorisme que si l'on refuse sans aucune concession les excès de la répression française. Il se sent responsable des crimes commis par la France : « *Que ces faits aient pu se produire parmi nous, c'est une humiliation à quoi il faudra désormais faire face* ».

⁹ dans le quotidien *Le Monde* daté du 22 juin 2000

¹⁰ Ce paragraphe est un résumé de l'article de Jean-Marie Muller *Albert Camus face à la guerre d'Algérie* in ANV n° 161

Camus se retrouve bientôt seul dans son camp, il est considéré comme un traître à la fois par les partisans de l'Algérie française et par ceux de l'Algérie algérienne. Il ne se départira pas d'une grande méfiance à l'égard du FLN. Il en condamne les méthodes « *terroristes* » à l'encontre des Français d'Algérie et des Arabes accusés de collaboration, et il redoute qu'un gouvernement aux mains du FLN, érigé en parti unique, ne satisfasse pas les exigences de la démocratie.

Le 10 janvier 1956, Camus publie dans *L'Express*¹¹ des articles demandant aux Français et aux Algériens de désavouer « *le meurtre des innocents (...), les noces sanglantes du terrorisme et de la répression* ». Il propose une trêve civile de nature à faciliter les discussions à venir : « *Elle laisse sans doute le problème entier, mais elle permet de l'aborder* ». On peut s'étonner que les autorités morales en France et en Algérie, et d'abord les responsables religieux, ne soient pas mobilisés pour soutenir ouvertement cette proposition.

Durant les trois dernières années de sa vie, Camus décide de se taire. Il a pris conscience que face au déchaînement de la violence qu'il avait prévu et dénoncé alors qu'il était encore temps, il n'a plus rien à dire. Il intervient chaque fois qu'il le peut en faveur des Algériens poursuivis par la justice française, dans plus de 150 affaires, en s'efforçant chaque fois de garder la plus grande discrétion.

Germaine Tillion et Yacef Saadi¹²

En 1954, l'ethnologue et sociologue Germaine Tillion, résistante et déportée pendant la 2^{ème} guerre mondiale, accepte une mission d'observation en Algérie à la demande de Louis Massignon, l'islamologue ami de Gandhi. Elle part, observe, analyse et demeure choquée : depuis sa première mission d'observation en Algérie vingt années plus tôt, le pays a évolué vers la misère : « *Un peuple traîné vers la misère, ou pire, la décomposition, par un système injuste avant d'être cruel* » commentera son biographe Jean Lacouture.

Elle propose des remèdes : alphabétiser, éduquer, former, surtout les femmes. Elle crée en 1955 des centres sociaux pour traiter les problèmes d'éducation, d'emploi, de santé (trois jours avant la signature des accords d'Évian en mars 1962, les principaux responsables des centres sociaux seront assassinés par l'OAS, notamment l'écrivain Mouloud Feraoun, un homme plein d'intelligence, de culture, de lucidité, de double culture européenne et maghrébine). Elle écrit en 1957 une remarquable analyse économique et sociologique sur l'Algérie.



Germaine Tillion (1907-2008) à la fin de sa vie,



son étude en 1957,



et Yacef Saadi en 1957

En 1957, en tant que membre de la *Commission internationale contre le régime concentrationnaire* (CICRC) pour lequel elle avait déjà enquêté sur le goulag stalinien, elle visite les prisons et camps français en Algérie, et constate que la torture y est constante. Le 4 juillet, une inconnue l'aborde en l'informant que des gens importants aimeraient lui parler. Un guide l'amène au cœur de la casbah d'Alger, rue Caton, auprès du chef du FLN algérois, Yacef Saadi, assisté de son adjoint, Ali la Pointe. Les échanges entre la résistante française et les résistants algériens sont

¹¹ *Trêve pour les civils*, 10 janvier ; *Le parti de la trêve*, 17 janvier, etc.

¹² Ce paragraphe est résumé de l'article de Hans Schwab *La bataille d'Alger : Yacef Saadi et Germaine Tillion brisent le cercle des vengeances*, in ANV n° 191

spontanés, sincères et pleins d'émotions. La sympathie n'empêche pas Germaine Tillion de leur dire : « *Vous êtes des assassins ! (...) Si je suis ici en ce moment, c'est pour l'amour du sang innocent, français ou algérien, je n'ai jamais fait la différence* ». Yacef Saadi répond : « *Je vous fais la promesse qu'aucun civil ne sera plus touché par bombe à Alger* ».

De retour à Paris, Germaine Tillion expose la situation à des amis du gouvernement et suggère de suspendre les exécutions tant qu'il n'y aura pas d'attentat. Le directeur de cabinet du Président du Conseil approuve et lui demande de porter le message dans la casbah, mais sans mandat officiel et à ses risques et périls. En arrivant à Alger, c'est l'escalade. À 3 exécutions répondent 8 bombes qui ne font aucune victime civile. « *J'avais pris mes précautions* » explique Yacef Saadi lors de la 2^{ème} rencontre, le 9 août 1957. Après 7 heures d'échanges, la promesse est renouvelée : pas de bombes contre les civils si les exécutions cessent.

En quittant Alger, Germaine Tillion apprend que deux exécutions ont eu lieu de nouveau. Horrifiée, elle contacte Yacef Saadi et le supplie de faire le premier pas, celui que la France est incapable de faire. Le terroriste tient parole, suivi par l'exécutif suprême du FLN. Mais la contrepartie française, la suspension des exécutions, ne suit pas : le politique est impuissant, « *les paras refusent d'obéir* ». Pourtant, le cycle des vengeances est interrompu, de nombreuses vies sont épargnées jusqu'à l'arrestation de Saadi le 25 septembre 1967.¹³ Dans ses Mémoires¹⁴, Germaine Tillion écrira : « *Il n'existe rien de plus dangereux que d'acculer un peuple entier au désespoir* ».

La résistance à la guerre¹⁵

Benjamin Stora et Tramor Quemeneur¹⁶ estiment à 12 000 environ le nombre de réfractaires à la guerre d'Algérie, côté français, dont 10 831 insoumis, 886 déserteurs et 420 objecteurs de conscience. Ces derniers n'avaient alors pas de statut légal, qui sera reconnu en décembre 1963, et étaient mis en prison.

Le philosophe Francis Jeanson¹⁷ avait vu à Sétif en 1948 des tas de chaux recouvrant des cadavres carbonisés suite à l'écrasement des révoltes du 8 mai 1945 et relaté le fait dans la revue *Esprit*. En 1955, avec plusieurs personnalités françaises et algériennes, il crée le "réseau Jeanson", ou réseau des "porteurs de valises" qui soutient les combattants algériens : rédaction et distribution de tracts, fabrication de faux papiers et transport de fonds pour les militants du FLN en métropole, hébergement de ces militants, etc. Le 6 septembre 1960 a lieu devant le Tribunal permanent des forces armées (TPFA) de Paris le procès de 17 métropolitains et 6 Arabes du réseau. Le procès, qui devient une tribune politique, se conclura le 1^{er} octobre par 18 condamnations à des peines de prison, dont 15 condamnations à 10 ans pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État.



Francis Jeanson (1922- 2009)



¹³ Germaine Tillion fera tout pour que Saadi soit retiré des mains des militaires et remis à la justice ordinaire. Il sera trois fois condamné à mort, peine commuée en prison à vie après le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958. Il est libéré suite aux accords d'Évian. L'amitié les liera jusqu'à la mort de la Française.

¹⁴ Germaine Tillion, *Combats de guerre et de paix*, Seuil, 2005

¹⁵ Ce paragraphe est un résumé de l'article de Christian Fiquet *Réfractaires à la guerre d'Algérie avec l'Action civique non-violente*, in ANV n° 161

¹⁶ *Algérie 1854-1962. Lettres, carnets et récits des Français et des Algériens dans la guerre*, Les arènes, 2010

¹⁷ Francis Jeanson a été gérant de la revue *Les temps modernes* entre 1951 et 1956.

Le 6 septembre 1960, jour de l'ouverture du procès du "réseau Jeanson", est publiée la "déclaration du droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie", ou *Manifeste des 121*, rédigée au départ par Maurice Blanchot et Dyonis Mascolo et signée par des intellectuels, universitaires et artistes¹⁸. Le Manifeste se termine par les phrases : « *Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien. Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français. La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres* ». Les journaux qui publient le manifeste sont saisis, les signataires sont poursuivis et inculpés, suspendus de leurs fonctions, interdits de s'exprimer devant les médias et même au théâtre.

L'Action civique non-violente (ACNV)¹⁹ se constitue en 1957, en coordination avec la communauté de l'Arche de Lanza del Vasto, disciple de Gandhi, mais en dehors d'elle. Avant de soutenir les réfractaires qui surtout se cachaient sans encore se reconnaître, l'ACNV a organisé des jeûnes publics et des marches de protestation pour alerter l'opinion publique sur l'existence des camps d'assignation à résidence où étaient enfermés des "suspects" algériens, à Grenoble, au Larzac, etc. Joseph Pyronnet, professeur de philosophie à Montpellier, devient le principal responsable de l'ACNV en 1958. Les membres de l'ACNV demandent à être internés comme les suspects algériens, ou portent le nom d'un des réfractaires recherchés par la gendarmerie lors d'épiques manifestations organisées un peu partout en France.



Militants de l'ACNV : emmenés au poste de Police



enchaînés le 15 déc. 1960 aux grilles du jardin de Cluny à Paris

Leur engagement est formalisé par la signature d'un document dans lequel figurent les mentions suivantes : « *Je refuse ouvertement et publiquement le service militaire et n'accepterai aucune solution individuelle (...); j'accepte la discipline du groupe (...), je renonce à toute violence même en cas de provocation ou de brimade; la force de notre action réside dans sa vérité et son caractère public, je m'engage à ne la mêler à aucune action clandestine; en toutes circonstances, dans mes paroles et dans mes actes, j'aurai le souci de la vérité et du respect dû à tout homme, fût-il un adversaire* ».

La décolonisation

Le 13 mai 1958, l'armée et les colons font un putsch à Alger et proclament la création d'un comité de salut public. Le même mois, les parachutistes prennent le pouvoir en Corse. En juin, le général de Gaulle est investi chef du gouvernement. Le 4 juin 1958 à Alger, il déclare : « *Je vous ai compris !* » devant une foule exultante. Il rétablit l'autorité civile et politique en Algérie, fait des promesses de réforme aux Arabes, lance une grande offensive militaire pour affaiblir le FLN.

¹⁸ notamment Pierre Boulez, André Breton, Simone de Beauvoir, René Dumont, Marguerite Duras, Claude Lanzmann, André Mandouze, François Maspéro, Théodore Monod, Edgar Morin, Roger Parmentier, Alain Resnais, Jean-François Revel, Françoise Sagan, Nathalie Sarraute, Jean-Paul Sartre, Laurent Schwartz, Simone Signoret, François Truffaut, Laurent Terzieff, Vercors, Pierre Vidal-Naquet.

¹⁹ Joseph Pyronnet, *Résistances non-violentes*, L'Harmattan, 2006 ; et Érica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie*, Syllepse, 2005

Le 15 septembre 1959, il fait un discours sur l'autodétermination, qui reconnaît le droit à l'indépendance de l'Algérie. Les partisans de l'Algérie française se sentent trahis. En janvier 1960 durant la "semaines des barricades" à Alger, les colons s'insurgent contre de Gaulle. Il ordonne à l'armée d'intervenir et réprime l'émeute. Il gagne ainsi la confiance du FLN, mais en juin les négociations entre le gouvernement et le FLN échouent.

Le 8 janvier 1961, 75 % des électeurs Français (en métropole et en Algérie) disent "oui" au référendum sur l'autodétermination en Algérie²⁰. Le 23 avril 1961 a lieu le "putsch des généraux", tentative de coup d'État fomentée par une partie des militaires de carrière de l'armée française en Algérie, et commandée par les généraux Challe, Jouhaud, Salan et Zeller²¹.

Le 11 février 1961 est créée l'OAS, *Organisation de l'Armée Secrète*, organisation politico-militaire clandestine dont l'objectif est de conserver l'Algérie française. À partir de 1961, les actions de l'OAS (meurtres, attentats, intimidations, en Algérie comme en métropole) visent des personnalités politiques ou administratives du gouvernement français affichant des opinions indépendantistes ou pro-FLN, et incluent des actions armées contre les populations musulmanes suspectées de soutenir le FLN. Un commando de 12 hommes de l'OAS dirigés par le lieutenant-colonel Bastien-Thiry perpète l'attentat contre le général de Gaulle à Petit Clamart le 22 août 1962. L'OAS sera largement soutenue par la population française d'Algérie, mais ses attentats aveugles la feront rejeter par l'opinion publique en métropole. On estime le bilan de l'OAS à 2 200 tués, dont 85 % de musulmans et 71 tués en France métropolitaine, et 5 000 blessés.



Le putsch d'Alger à la une de *France Soir*



Une affiche de l'OAS : « *L'OAS frappe qui elle veut, où elle veut, quand elle veut* »

Le 17 octobre 1961, la police parisienne réprime une manifestation pacifique de plusieurs dizaines de milliers d'Algériens, organisée par le FLN pour protester contre le couvre-feu imposé par le Préfet de police Maurice Papon aux seuls Nord-africains : il y a des centaines de morts et des milliers de blessés. Le 8 février 1962, toujours à Paris, la même police matraque des militants de gauche qui, malgré l'interdiction de la manifestation, dénoncent la guerre d'Algérie et les attentats de l'OAS. 8 personnes trouvent la mort dans la station de métro Charonne.

Les accords signés à Évian le 18 mars 1962 entre le gouvernement français et le FLN prévoient un cessez-le-feu dès le lendemain sur le territoire algérien, la libération des prisonniers dans un délai de 20 jours, l'organisation d'un référendum en France, et au cas où l'indépendance serait votée, la programmation du retrait des forces militaires françaises. Ils s'accompagnent d'une amnistie générale pour tous les actes commis « pendant les événements » antérieurement à la signature des accords. Des clauses annexes secrètes permettent les expérimentations nucléaires, chimiques et bactériologiques françaises pendant 5 ans dans le Sahara, jusqu'en 1967. La partie officielle des accords est approuvée, lors du référendum du 8 avril 1962, par 90,81 % des votants de France

²⁰ La question posée était : « Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination ? »

²¹ « un quarteron de généraux en retraite » selon l'expression de Charles de Gaulle dans son allocution télévisée le soir même : « J'interdis à tout Français, et d'abord à tout soldat, d'exécuter aucun de leurs ordres ». Le chef de l'État utilise à cette occasion les pouvoirs de crise prévus à l'article 16 de la constitution, qui sera en vigueur pendant 5 mois.

métropolitaine, les électeurs des départements d'Algérie étant exclus du scrutin. Ce référendum accorde tous pouvoirs au Président de la République pour mettre en œuvre les accords d'Évian.

Le 26 mars 1962, les tirailleurs algériens de l'armée française, mais aussi des CRS et des gardes mobiles font plus de 50 morts européens à Alger, rue d'Isly, en tirant sur des manifestants qui protestent contre le bouclage de leur quartier. Le 5 juillet 1962 à Oran, des Algériens, essentiellement combattants de l'ALN, tirent sur la foule des Européens et Arabes et provoquent une centaine de morts.



La presse le 19 mars 1962 en France



et le 5 juillet 1962 en Algérie

Avant 1962, environ 150 000 pieds-noirs²² Français, Européens et Juifs avaient quitté le pays dans un mouvement de désespoir. 650 000 autres font de même en 1962, surtout en mai, effrayés par les fusillades, les enlèvements et par le slogan « *La valise ou le cercueil* » de certains nationalistes algériens. Au total 800 000 pieds-noirs quittent l'Algérie précipitamment et arrivent la plupart du temps en France avec comme seuls biens le contenu de leur valise. Ils sont généralement mal accueillis en métropole. Ceux qui se sentent le plus trahis par la France émigrent à l'étranger, notamment en Espagne (Alicante) et en Argentine. 60 000 musulmans, les harkis²³ et leur famille, sont rapatriés en France par la voie officielle ou gagnent la métropole par leurs propres moyens.

Le 1^{er} juillet 1962, par référendum²⁴, les Algériens se prononcent à 99,72 % pour l'indépendance de leur pays.

Le bilan de la guerre

Tous ces évènements laisseront dans les mémoires des meurtrissures douloureuses et seront longtemps l'objet de débats intenses et passionnés.

En 1954, l'Algérie compte environ 8 millions d'autochtone (Arabes) et 1 million de "Français d'Algérie" (Pieds-noirs et Juifs d'Algérie naturalisés)

La guerre a mobilisé 1,4 million de jeunes Français du contingent et 90 000 combattants algériens de l'ALN ou du FLN

Elle a provoqué 25 000 tués chez les soldats français, 1 000 disparus et 1 300 soldats morts des suites de leurs blessures, 4 à 6 000 morts chez les civils européens, dont plus de 3 000 enlevés et disparus.

Elle a fait 300 000 morts Algériens selon les estimations françaises, 1,5 million de morts selon le FLN qui a fait cette estimation en 1964.

²² Un pied-noir est un Français d'origine européenne installé en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc) jusqu'à l'époque de l'indépendance, et « rapatrié » dans les années 1960.

²³ Les harkis étaient des supplétifs musulmans engagés par l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Les harkas sont décrites par un rapport de 1955 comme des « forces auxiliaires mobiles, de caractère tribal (auxiliaires temporaires) », aptes à fournir des renseignements et à participer au maintien de l'ordre dans un pays qu'elles connaissent bien. En janvier 1957, il existait 70 harkas regroupant 2 186 harkis.

²⁴ La question posée était : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ? »

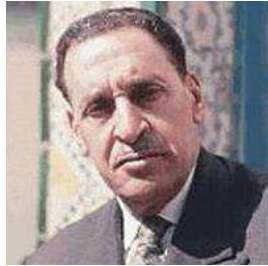
Elle a provoqué le déplacement de 2,1 millions d'Algériens dans des villages et des camps d'internement.

On estime aujourd'hui entre 60 et 70 000 le nombre de harkis massacrés à titre de représailles par l'ALN et le FLN, les estimations s'étant établies au départ entre 15 000 et 100 000 personnes.

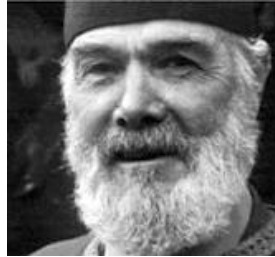
On estime à 2 200 parmi les Français d'Algérie les morts et disparus définitifs enlevés par le FLN en 1962.

8 000 douars et hameaux ont été rasés par l'armée française.

La torture, pratiquée massivement par l'armée française sur des milliers de suspects et militants du FLN et de l'ALN, l'a été aussi par les insurgés algériens sur des centaines de prisonniers français.



Ferhat Abbas



Messali Hadj

Les luttes entre Algériens pour le pouvoir (FLN et MNA²⁵) ont causé environ 4 300 tués et 9 000 blessés en France, 6 000 tués et 4 000 blessés en Algérie.

Si les Algériens avaient choisi la stratégie non-violente...²⁶

« Camus oppose la lutte violente au dialogue, et il reste prisonnier de ce choix binaire. Là encore, il ignore le choix de la lutte non-violente. En dépit d'une courte allusion à Gandhi dans son avant-propos à la publication de ses *Chroniques algériennes*, jamais il ne retient l'hypothèse de travail de la mise en œuvre par les Algériens des méthodes expérimentées par celui qui a conduit le peuple indien à l'indépendance. Cette hypothèse cependant mérite d'être évoquée. Certes, il ne saurait s'agir de prétendre réécrire l'histoire. Toute tentative de cette nature est parfaitement vaine. Les conditions historiques n'étaient certainement pas réalisées pour que les Algériens décident de choisir une stratégie de résistance non-violente. Tout particulièrement, la philosophie de la non-violence était étrangère à la culture des musulmans d'Algérie. Certainement, les leaders algériens savaient-ils que Gandhi avait conduit son pays à l'indépendance en préconisant d'autres méthodes que celles de la violence. Mais, probablement, n'avaient-ils pas pris le temps d'étudier de près ces méthodes.

Pour autant, il est possible de poser la question hypothétique de savoir ce qui se serait passé si un "Gandhi algérien" avait proposé à son peuple de recourir aux méthodes de la stratégie de l'action non-violente. Tout en restant prudent, il semble légitime d'avancer que le choix de la non-violence aurait eu de réelles chances d'être couronné de succès. L'organisation de campagnes massives de non-coopération et de désobéissance civile aurait probablement permis déconstruire le système colonial français. Certes, cela ne se serait pas fait en un jour. Dans un premier temps, un mouvement algérien de résistance non-violente aurait aussi provoqué la répression de la part de l'État français. Mais le choix même de la non-violence

²⁵ Le MNA, *Mouvement national algérien*, était une organisation politico-militaire créée en 1954 par le vétéran nationaliste Messali Hadj. Celui-ci réclamait depuis 1927 l'indépendance de l'Algérie et habitait en France avec sa femme, une Française. Il a milité au PCF avec Albert Camus dont il était ami. Le MNA visait l'indépendance de l'Algérie, mais avec d'autres analyses et projets que le FLN. Il n'a pas été autorisé par le FLN à participer aux négociations de l'indépendance, ce qui a déclenché de nouveaux règlements de compte entre les partisans de ces deux organisations.

²⁶ Ce paragraphe est tiré du livre de Jean-Marie Muller *Penser avec Albert Camus - Le meurtre est la question*, Chronique sociale, 2013, p.116

aurait certainement permis à une large part de l'opinion publique française de se solidariser avec les rebelles algériens. De même, l'opinion publique internationale n'aurait probablement manqué d'exprimer sa solidarité avec la lutte des Algériens. Et cela, si la résistance avait eu la capacité de s'inscrire dans la durée, aurait été de nature à désamorcer la répression. Tout compte fait, on peut penser qu'une telle stratégie aurait eu de réelles chances de réussite. Il serait imprudent d'en dire davantage. »

La dictature et la violence en Algérie depuis 50 ans, conséquences de la guerre ? ²⁷

Qu'en est-il de la violence en Algérie depuis son indépendance ? Qu'a vécu ce si beau pays, dont la jeunesse est débordante de vitalité ? Pour les historiens Benjamin Stora et Gilbert Grandguillaume, depuis l'indépendance en 1962, rarement une société aura vécu si longtemps en dehors du droit. La violence de la guerre de libération s'est mue en une oppression contre le peuple algérien tout en servant quelques bénéficiaires qui, avec l'aide de l'armée, se sont érigés en représentants politiques de la société.

À force de vanter la violence des combattants durant la guerre de libération, les dirigeants politiques ont perpétué une "culture de guerre" qui a généré des automatismes redoutables dans la police, l'armée, chez les profiteurs de la manne pétrolière, et même dans une partie des jeunes générations qui n'ont pas connu cette guerre. On ne peut pas impunément vanter que la méthode de la lutte armée est centrale dans l'édification d'une nation et s'étonner ensuite de son emprise dans la réalité sociale et politique.

À force de faire croire que seule la violence permet d'obtenir satisfaction à une revendication, l'Algérie a connu le drame d'une guerre civile dans les années 1990, les meurtres commis par l'armée et son DRS (*Département renseignement et sécurité*, ex-Sécurité militaire), par l'AIS (*Armée islamique du salut*) et le GIA (*Groupe islamique armé*)

Depuis 1962, l'État-Parti unique FLN exerçait un monopole exclusif sur tous les médias. Le journalisme créé pendant l'occupation coloniale puis pendant la guerre d'indépendance distillait la rhétorique révolutionnaire et la sophistique socialiste de l'époque. Sous la pression de la rue et de journalistes courageux, les médias publics, en 1989, sont sortis de la langue de bois autocensurée pour passer à la liberté d'expression. La nouvelle constitution de février 1989 est venue garantir la liberté d'expression et d'association. La loi d'avril 1990 a encadré la liberté de la presse, de telle sorte que des journalistes aux ordres du pouvoir sont restés intimement liés aux services de la police politique. Malgré le foisonnement des publications, les généraux algériens continueront de surveiller la presse, en plaçant dans les rédactions des journalistes agents du DRS. En 50 ans d'indépendance, l'Algérie n'aura finalement connu que 3 années de réelle liberté de la presse entre 1989 et 1991. Les journalistes de l'unique télévision nationale ont animé avec talent le duel télévisé entre le leader démocrate et berbériste Saïd Saadi face au leader islamiste Abassi Madani.



Saïd Saadi



Abassi Madani

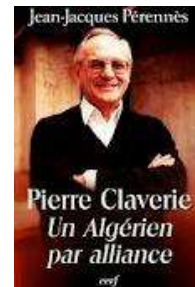
²⁷ Ce paragraphe reprend les analyses de François Vaillant, rédacteur en chef d'ANV dans son éditorial, de Saad Lounès et de Abbas Aroua, tous deux journalistes algériens, in ANV n° 161. Saad Lounès a été un des pionniers de la presse libre en créant en 1990 le premier hebdomadaire économique francophone *Simsar*. Il a subi intimidations, prison et exil entre 1992 et 2009. Abbas Aroua est directeur de la *Fondation Cordoue de Genève*.

La victoire du *Front islamique du salut* (FIS) au 1^{er} tour des élections législatives de décembre 1991 a sonné le glas de la liberté de la presse. En destituant le président Chadli Bendjedid et en annulant les élections, les généraux de l'armée algérienne, le 11 janvier 1992, ont durci le ton et mis en marche le rouleau compresseur de la violence politique. La répression a visé d'abord les membres et sympathisants du FIS, s'est étendue à sa base sociale, puis à toute la population. Les jeunes algériens soumis aux mauvais traitements, craignant d'être arrêtés et torturés par les agents du DRS ont formé des *Groupes islamiques armés* (GIA).

Entre 1993 et 1997, 70 professionnels des médias, dont 52 journalistes, sont assassinés. L'ANEP (*Agence nationale d'édition et de publicité*) contrôle 100 % du budget publicitaire étatique et distribue les placards aux journaux selon leur allégeance, leur docilité et les rétro-commissions concédées aux parrains militaires. L'État-DRS, qui a remplacé l'État-FLN, a mis fin à une éphémère liberté de la presse. Une violence politique sans précédent, sanglante et hystérique, s'en est suivie. Pendant la décennie 1990, la répression féroce a abouti à près de 250 000 morts, 20 000 disparitions. Deux exemples célèbres en France sont l'assassinat des moines de Tibhirine fin mars 1996, et celui de Pierre Claverie, évêque d'Oran, le 1^{er} août de la même année. Des milliers de survivants à la torture souffrent de séquelles physiques et psychologiques, des centaines de milliers de personnes ont été déplacées ou exilées.



Christian de Chergé (1937-1996), prêtre de Tibhirine



Pierre Claverie (1938-1996)

La décennie suivante (ère de Bouteflika qui a pris ses fonctions en 1999) est caractérisée par une violence directe moins intense, mais par une violence structurelle : pauvreté, régression des services publics tels que la santé, l'éducation, le logement, corruption généralisée. Le régime algérien n'aurait pas réussi à garder le contrôle sur la société algérienne sans les diverses formes de soutien (politique, diplomatique, militaire, de renseignement, économique, etc.) de l'Europe et des Etats-Unis. Des vastes territoires dans le sud algérien sont confiés aux compagnies pétrolières étrangères et presque interdits aux citoyens algériens. L'Algérie a exporté en Occident son savoir faire dans la « lutte contre le terrorisme ». La lutte contre *Al-Qaïda au Mahhreb islamique* (AQMI) sert à la fois les intérêts du régime algérien qui l'utilise comme alibi pour supprimer les libertés, et les intérêts des Etats-Unis qui veulent contrôler l'Afrique du Nord et le Sahel.

Comment ne pas penser que l'Algérie a du mal à sortir de la violence mimétique distillée par 130 années de colonisation et plus de 7 années de guerre ? Que la torture pratiquée par les militaires algériens contre les GIA est la suite de la torture pratiquée par les militaires français contre le FLN ? Pour sortir de la violence, il n'existe que le choix de la non-violence, pour la justice contre la corruption, pour la démocratie contre la privation des libertés fondamentales.

Le mal-être de ceux qui ont pratiqué la torture²⁸

En 2001 à Lyon, à l'occasion de la présentation d'une émission sur la guerre d'Algérie pour *Arte*, le psychanalyste Jacques Inrep fait la connaissance du psychanalyste Bernard Sigg. Ils constatent que ni le ministère de la Défense, ni celui de la Santé ne possèdent de statistiques sur le nombre d'ex-appelés souffrant de troubles psychiques suite à leur participation à la guerre en Algérie. Après avoir

²⁸ Ce paragraphe résume l'article de Jacques Inrep *Le problème, ce n'est pas de raconter, c'est d'être entendu* in ANV n°161. Jacques Inrep est psychologue clinicien.

fait rapidement des calculs en comparant les États-Unis et la France, les guerres d'Indochine et d'Algérie, ils arrivent à un chiffre de 250 à 300 000 hommes souffrant de troubles psychiques, souvent sans s'en douter. Ils apprendront ensuite que l'évaluation était de 350 000 dans un article paru dans *Le Monde* du 28 novembre 2000.

En effet, les patients rencontrés en consultation ou dans les hôpitaux psychiatriques ne constituent que la partie émergée de l'iceberg. Il faut y ajouter tous les autres souffrant de maux divers liés à la guerre : alcoolisme chronique, violences envers sa conjointe ou envers ses enfants, accidents de la route, instabilité de l'humeur, instabilité professionnelle. Sans oublier les maladies somatiques dont on suppose qu'une partie au moins trouve son origine dans la participation à cette sale guerre : cancers, troubles cardiaques, problèmes intestinaux.



La fondation de 4ACG en 2004



L'inauguration du carrefour Général Jacques Pâris de Bollardière à Paris

À la fin des séances de dédicace ou des conférences qu'il faisait à la suite de la parution de son livre *Soldat, peut-être..., Tortionnaire, jamais !*²⁹, Jacques Inrep a pu échanger avec un grand nombre d'ex-appelés du contingent. Certains l'agressaient verbalement ou physiquement, l'insultaient, le qualifiaient de « *traître à la patrie* ». D'autres lui racontaient leur guerre d'Algérie. Ces grands-pères chenus et blanchis par la vie, tout à coup, se mettaient à pleurer devant un frère de combat, un "curé laïque", un psychanalyste, parce qu'ils savaient qu'il ne les jugerait pas, bien qu'il ait refusé de tourner la génène. Seule la parole permet de se libérer de tels traumatismes quand une oreille se fait attentive, comme c'est le cas en psychanalyse. À la question de savoir si la torture au moins avait été efficace, tous répondaient que non.

Tant d'anciens soldats en Algérie, militaires de carrière ou appelés, vivent emmurés dans leur silence. Le silence imposé aux soldats du contingent a eu pour effet de fabriquer de la souffrance. Le refus de toutes les formations politiques d'aborder ce douloureux problème a entraîné une névrose collective dans l'ensemble du pays. Comme en mai 1968, libérons la parole ! Si les appelés n'ont pas été capables de parler de cela avec leurs enfants, qu'ils le fassent avec leurs petits-enfants ou avec 4ACG.

En janvier 2004, quatre paysans du Tarn et de l'Aveyron, ex-appelés en Algérie, ont fait le choix de reverser leur retraite d'ancien combattant à des actions de paix, et créent l'association *Anciens appelés en Algérie et leurs ami(e)s contre la guerre (4ACG)*³⁰. « *À cette époque, nous n'avons rien dit. Nous n'avons pas eu le courage de hurler notre désaccord au monde. Aujourd'hui, bien que percevant de modestes retraites, nous avons décidé de refuser pour nous-mêmes la retraite du combattant et de la reverser à des populations qui souffrent de la guerre ou à des organismes qui oeuvrent pour la paix* ». Ils étaient 16 à la première assemblée générale à Albi, ils sont aujourd'hui près de 300. Ils soutiennent des actions en Algérie, en Palestine et au Maroc, avec des objectifs précis : agriculture biologique, création de microentreprises, éducation et formation, centre de santé, etc.

²⁹ Ed. Scripta, 4 rue du Lubéron, 30230 Bouillargues

³⁰ www.4acg.org

4ACG participe à des débats publics en faveur de la paix et veut promouvoir la réconciliation entre les peuples algérien et français : « *La guerre ne sème que malheur et désordre, elle engendre la barbarie. Seule une résolution non-violente des inévitables conflits peut l'éviter* ».

L'appel à la reconnaissance du crime de torture par la France en 2000 ³¹

Dans un témoignage publié dans *Le Monde* daté du 20 juin 2000, Louisette Ighalarhiz, de son nom de guerre Lila, avait dit comment elle avait été torturée à l'âge de 20 ans au siège de la 10^{ème} division parachutiste à Alger en 1957. Pendant la *Fête de l'Humanité* où elle a été invitée en septembre de la même année, dans le stand comble des *Amis de l'Huma*, elle présente son corps martyrisé, et ajoute avoir été violée par des parachutistes, ce qu'elle n'avait pas encore déclaré publiquement. Sur les visages de nombreux anciens d'Algérie coulent des larmes. Plusieurs personnes présentes estiment que les accusations diverses entendues ne peuvent rester sans suite, travaillent à la rédaction d'un texte, rassemblent 12 signataires : historiens, avocate, insoumis, déserteur, veuve d'un disparu, veuve d'un officier opposé à la torture.



Louisette Ighalarhiz



Mohamed Garne

Le 31 octobre 2000 est publié dans le journal *L'Humanité* l'*Appel à la condamnation de la torture pendant la guerre d'Algérie*, signé par Henri Alleg, Josette Audin, Simone de Bollardière, Nicole Dreyfus, Noël Favrelière, Gisèle Halimi, Alaban Lichti, Madeleine Rebérioux, Laurent Schwartz, Germaine Tillion, Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet. Ce texte sera ensuite appelé l'*Appel des douze*. En voici des extraits :

« Des deux côtés de la Méditerranée, la mémoire française et la mémoire algérienne resteront hantées par les horreurs qui ont marqué la guerre d'Algérie tant que la vérité n'aura pas été dite et reconnue. (...) »

La torture, mal absolu, pratiquée de façon systématique par une armée de la République et couverte en haut lieu à Paris, a été le fruit empoisonné de la colonisation et de la guerre, l'expression de la volonté du dominateur de réduire par tous les moyens la résistance du dominé.

Avec cette mise au jour, il ne s'agit pas seulement de vérité historique, mais aussi de l'avenir des générations issues des diverses communautés qui vivent avec ce poids, cette culpabilité et ce non-dit.

Pour nous, (...) il revient à la France, eu égard à ses responsabilités, de condamner la torture qui a été entreprise en son nom durant la guerre d'Algérie. Il en va du devoir de mémoire auquel la France se dit justement attachée et qui ne devrait connaître aucune discrimination d'époque et de lieu.

Dans cet esprit, et dans cet esprit seulement, tourné vers un rapprochement des personnes et des communautés et non vers l'exacerbation de leurs antagonismes, nous demandons à M. Jacques Chirac, Président de la République, et à M. Lionel Jospin, Premier ministre, de

³¹ Ce § est un résumé de l'article écrit sous le même intitulé par Charles Silvestre, journaliste à *L'Humanité*, in ANV n° 161.

condamner ces pratiques par une déclaration publique. Et nous invitons les témoins, les citoyens, à s'exprimer sur cette question qui met en jeu leur humanité ».

Le même jour, l'historienne Madeleine Rebérioux, présidente de la *Ligue des droits de l'homme* et signataire de cet Appel, est interviewée sur la radio *France Inter* par Stéphane Paoli. Du côté des auditeurs, les questions et les commentaires font rage, enthousiastes (« *Enfin, on crève l'abcès !* ») ou furieux (« *Vous ne parlez pas des horreurs du FLN !* »). L'historienne garde son sang-froid, répond à tous avec délicatesse, comprend la douleur de l'arrachement des Pieds-noirs à ce qu'ils ont cru être définitivement leur pays, mais elle insiste : il faut dire la vérité sans laquelle il ne peut y avoir de réconciliation.

Trois jours plus tard, le 3 novembre 2000, Lionel Jospin, lors d'un dîner du CRIF, demande que « *l'on revienne sur les heures sombres de notre histoire* ». Cette intervention officielle donne le feu vert à la presse. Les tribunes des lecteurs, les chroniques, les éditoriaux, les émissions de radio et de télévision se multiplient.



Madeleine Rebérioux



Lionel Jospin

Ainsi, à la violence de la guerre, à ses atrocités, à son culte de la vengeance, répond un travail pacifique de réflexion, de dialogue et de vérité. Un sondage commandé par *L'Humanité* à CSA et un autre demandé par *Le Monde* à la *Sofres* sont concordants : les Français, dans leur majorité, appuient la demande de reconnaissance et de la condamnation de la torture française pendant la guerre d'Algérie. Il n'y a pas de tabou du côté de l'opinion.

Mais il y a un tabou du côté des militaires. Le 21 janvier 2001, au cours d'une conférence de presse au *Cercle National des Armées*, a été présenté le *Manifeste d'officiers généraux ayant servi en Algérie de 1954 à 1962* (manifeste qui avait 521 signataires au 18 mars 2002) : « *Ce qui a caractérisé l'action de l'armée en Algérie, ce fut d'abord sa lutte contre toutes les formes de torture, d'assassinats et de crimes idéologiquement voulus et méthodiquement organisés (...) S'il y eut des dérives, elles furent marginales et en contradiction même avec les méthodes voulues et les objectifs poursuivis par la France et son armée* ». Pourtant, le général Massu, interviewé par la journaliste Florence Beaugé, avait répondu dans le *Monde* du 21 juin 2000 : « *J'ai dit et reconnu que la torture avait été généralisée en Algérie (...) On aurait du faire autrement, c'est cela que je pense* ». Pourtant, le général Paul Aussaresses, coordinateur des services de renseignements à Alger, a reconnu ³² avoir fait déféner l'avocat Ali Boumendjel du 6^{ème} étage du bâtiment où il était détenu, avoir fait pendre Lardi Ben M'hidi, avoir abattu de sang froid 24 Algériens, etc.. Il a relaté que le ministre résident Robert Lacoste recevait chaque matin un document qui consignait arrestations, sévices et exécutions.

Mohammed Garne, né le 19 avril 1960 en Algérie, a appris à l'âge de 30 ans qu'il est issu du viol collectif de sa mère, Kheira, alors âgée de 16 ans, par des soldats français en août 1959 dans le camp d'internement de Theniet El-Had. Ils ont tenté de la faire avorter quand la grossesse est devenue trop visible. Il a retrouvé sa mère, cachée au milieu des tombes dans un cimetière pour fuir son passé et l'opprobre de ses concitoyen(ne)s. La pension de victime de guerre qu'il a obtenue le 22 novembre 2001 de la *Cour régionale des pensions* de Paris après 13 ans de procédure est une petite brèche dans

³² Dans son livre *Services spéciaux : Algérie 1955-1957*, Perrin-Plon, paru le 3 mai 2001.

la chape des lois d'amnistie couvrant les crimes commis par l'armée française pendant la guerre d'Algérie.

Le contentieux radioactif ³³

Une demande de pardon de la France, pour être complète, devrait intégrer les regrets et les réparations de la puissance coloniale pour les conséquences des 17 explosions de bombes atomiques dans le Sahara algérien, 4 atmosphériques et 13 souterraines. Le contentieux "radioactif" continue d'empoisonner non seulement les relations entre la France et l'Algérie, mais le quotidien de nombreuses personnes sur les deux rives de la Méditerranée.



Les essais nucléaires à In Ecker



et à Reggane

108 000 km² au sud-ouest de Reggane, l'équivalent d'1/5^{ème} de la surface de l'Hexagone, ont été classés « terrain militaire » afin d'y construire le centre d'expérimentation des armes nucléaires. Au printemps de 1960, l'ensemble des installations du *Centre algérien d'expérimentation militaire* représente 82 000 m² de bâtiments, 7 000 m² d'ouvrages souterrains, une production d'eau de 1 200 mètres cubes par jour, 3 centrales électriques, 7 000 mètres cubes de béton armé, et même une piscine olympique pour les 3 000 personnes en permanence et les 1300 personnes de passage. Il faut y ajouter les *Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux* de Colomb-Béchar et Hammagir pour tester les missiles indispensables au transport des armes nucléaires et pour fabriquer des armes chimiques, et les installations construites à flanc de montagne à In Ecker pour les essais souterrains, qui renferment encore des matières radioactives.

Plutôt que tout déménager et nettoyer les lieux, l'armée française, après l'indépendance, creuse de grands trous pour y enfouir déchets, voitures, avions contaminés. Tous les documents relatifs aux armes de destruction massive, et donc les archives de cette période, ont été frappés en 2007 d'« incommunicabilité absolue ».

La loi de 2010 « relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français » au Sahara et en Polynésie permet de déposer des dossiers de demande d'indemnisation. Sur 632 dossiers déposés jusqu'à fin octobre 2011, seuls 18 proviennent de la population algérienne. Sur les 278 dossiers examinés par le Comité d'indemnisation, seules 4 propositions d'indemnisation ont été formulées, 271 dossiers ont fait l'objet d'un rejet.

En décembre 2007 lors de sa visite à Alger, le président Sarkozy a annoncé la mise en place d'une commission chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions pour la réhabilitation des sites. À fin 2011, cette commission n'a toujours pas rendu ses conclusions.

50 ans après, la réconciliation en panne ³⁴

³³ Ce paragraphe est un résumé de l'article de Patrick Bouveret, cofondateur de l'*Observatoire des armements, France-Algérie, un héritage radioactif empoisonné*, in ANV n° 161

³⁴ Ce paragraphe, pour l'essentiel, est un résumé de l'article, portant le même titre, de Daniel Dayot in ANV n° 161, avec des ajouts du rédacteur.

Depuis les accords d'Évian en 1962 et l'amnistie confirmée par référendum, la France a reconnu la guerre, mais pas le caractère organisé et les moyens de la répression des Algériens par les militaires au nom de l'État français (la torture). Une fois séchée l'encre des signatures, la mémoire et la souffrance des victimes - et celle des tortionnaires - ne s'évanouissent pas comme par enchantement. En France, même si les monuments aux morts portent les noms des victimes militaires, on a organisé l'amnésie sur la période coloniale.

Le président de la République, Jacques Chirac, a reconnu en 1995 la responsabilité de l'État français dans la persécution et la déportation de la communauté juive pendant la 2^{ème} guerre mondiale.

Le même Jacques Chirac, en juin 1999, a officialisé le terme « *guerre* » pour la guerre d'Algérie, mais il n'a pas été plus loin. La France n'a pas encore reconnu sa responsabilité dans les drames de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Aux journalistes algériens qui l'interrogeaient sur l'attitude qu'entendait adopter la France au sujet des crimes commis contre le peuple algérien pendant la période coloniale, Alain Juppé a répondu en juin 2011 : « *Ces débats ne sont engagés que chez vous* ».



Les lois contre les Juifs



La rafle du Vel d'Hiv les 16 et 17 juillet 1942

Dans une démarche de réconciliation, c'est de l'auteur du crime qu'on attend le geste par lequel il reconnaît sa responsabilité et sollicite le pardon de sa victime³⁵. Nous avons le devoir d'inciter les dirigeants politiques français à s'emparer de cette mission, et singulièrement le futur président de la République. Ce domaine de la représentation et de la parole est celui où l'homme politique est le plus à sa place, bien plus en tous cas que dans un rôle d'attaché commercial vendant à l'étranger des *Rafale*, des *TGV*, des *Airbus* ou des centrales nucléaires...

Le 26 juillet 2007 à l'université de Dakar, le président Sarkozy, a prononcé des propos paternalistes et indignes, faits de stéréotypes affligeants : « *Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain (...) ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès* ». Voilà réactivée la mission civilisatrice de la France auprès d'humains de seconde catégorie et légitimée *a posteriori* la colonisation. En toute logique, selon Nicolas Sarkozy, « *nul ne peut demander aux générations d'aujourd'hui d'expié ce crime perpétré par les générations passées. Nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères* ». On l'a compris, la réconciliation est censée se faire sans la reconnaissance de ses crimes par la France : donc elle ne se fera pas.

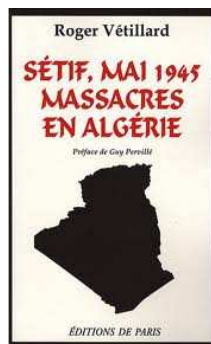
Le monde a pu suivre toutes ces péripéties de la politique française qui tentent de refouler par l'amnésie le traumatisme que constituèrent la colonisation et la guerre d'indépendance :

- la loi du 23 février 2005 qui dans son article 4 entendait officialiser dans l'enseignement de l'histoire le « *rôle positif de la présence française outre-mer* », article finalement non voté ;
- les déclarations du candidat Sarkozy à l'élection de 2007 repoussant toute idée de repentance sur le passé esclavagiste et colonial de la France ;
- les pratiques discriminatoires de tous ordres à l'égard des immigrés, des Roms.

³⁵ Cf. par exemple la demande de pardon présentée à Maïti Girtanner en 1984 par son bourreau, un médecin SS qui lui avait détruit le système nerveux en la torturant pendant la 2^{ème} guerre mondiale.

Doudou Diene, rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme et de discrimination raciale, à une question sur le discours de Dakar, répondait : « *Oui, la France a un véritable problème avec son passé. Ce pays n'a pas assumé la guerre d'Algérie, tout se passe comme si la décolonisation ne s'était pas produite. De plus, il y a un refus de repentance et une absence de travail de mémoire* ». Il est rejoint par Françoise Vergès³⁶ pour qui c'est un vrai défi de tenter d'obtenir des gens qui pensent devoir organiser l'oubli du passé l'ouverture des archives et l'indispensable expression publique du repentir.

Dans sa conférence de presse de juin 2011, Alain Juppé a rappelé mot pour mot la déclaration du président de la République le 3 décembre 2010 reconnaissant « *le caractère injuste de la colonisation, mais il n'est pas question que la France se lance dans la voie de la repentance* ». Il a ajouté « *Nous n'allons pas ressasser indéfiniment* » cette période de l'histoire, « *nous sommes des hommes tournés vers l'avenir* ». Le quotidien algérien *Liberté* a peu goûté cette esquive : « *Alain Juppé est un excellent ministre des Affaires étrangères... Mais face à l'histoire, le poids de la mémoire écrase les hommes. Aucun homme politique (...) ne peut, ne doit mettre l'histoire des peuples au placard* ».



Un livre sur les massacres de mai 1945



La place Maurice Audin à Alger

Dans le même registre, évoquant le silence auquel se heurte Josette Audin depuis la disparition de son mari³⁷, Ahmed Halfaoui, éditorialiste du journal *Les Débats*, écrit : « *La mémoire fait partie des peuples, elle n'obéit à aucune règle diplomatique* ». Il s'indigne que personne n'ait « *à répondre un instant des assassinats, des tortures et de toutes sortes d'exactions* ».

Arnaud Montebourg, candidat aux primaires du Parti Socialiste pour l'élection présidentielle de 2012, a déclaré lors d'une récente visite en Algérie : « *La question de la mémoire a été présente dans tous les entretiens que j'ai eus ici. C'est une obsession de part et d'autre. La mémoire est le problème central dans le chemin de la réconciliation* ». Dans un communiqué publié à son retour, il écrit : « *La guerre d'Algérie s'est terminée voici 50 ans. Il est temps d'y mettre fin dans les têtes, et le travail de mémoire ainsi que le devoir de connaissance ne sont pas, dans mon esprit, un handicap pour l'avenir* »

³⁶ Françoise Vergès est politologue, spécialiste de l'esclavage et des sociétés postcoloniales. Dernier essai : *L'homme prédateur*, Albin Michel, 2011.

³⁷ Maurice Audin, né en 1932 en Tunisie, était un Français assistant de mathématiques à l'université d'Alger, membre du Parti communiste algérien et militant de la cause anticolonialiste. Il fut arrêté le 11 juin 1957 par des membres du 1^{er} régiment étranger de parachutistes. L'armée prétend qu'il se serait évadé en sautant de la jeep qui le menait à son lieu de détention. Selon les membres de sa famille et selon Pierre Vidal-Naquet, auteur d'un livre sur le sujet, l'évasion était impossible, Maurice Audin est mort le 21 juin 1957 au cours d'une séance de torture conduite par le lieutenant Charbonnier, officier de renseignement servant sous les ordres du général Massu. Le général Aussaresses a avoué par la suite avoir ordonné au lieutenant Charbonnier d'interroger Maurice Audin. En juin 2007, Josette Audin a demandé au président de la République que soit éclairci le mystère de la disparition de son mari. En janvier 2009, la mathématicienne Michèle Audin, fille de Maurice et Josette Audin, a refusé le grade de chevalier de la Légion d'honneur au motif que le chef de l'État n'avait pas donné suite à la demande de sa mère ni même répondu à sa lettre.

Beaucoup tissent entre les deux pays, dans l'anonymat de petites associations, des liens fondés sur le dialogue et la reconnaissance mutuelle. Leurs efforts prendront une autre dimension le jour où les dirigeants politiques auront le courage de mettre toutes les archives³⁸ à la disposition des historiens pour la mémoire de la guerre d'Algérie, et, une fois reconnue la responsabilité de la France dans les crimes ayant accompagné la colonisation, de s'en repentir officiellement. Alors, la réconciliation sera engagée.

La reconnaissance de la torture est une question capitale. Elle rendrait son honneur à la France. Elle validerait une exigence pour l'avenir : Plus jamais ça ! Elle favoriserait la réconciliation avec l'Algérie. L'écho de *l'Appel des douze* en Algérie a été encourageant : il ne manque pas de voix dans le peuple algérien pour souhaiter que leur pays se livre aussi, de son côté, à un examen critique de son histoire. La reconnaissance de la torture serait un acte politique auquel aucune loi d'amnistie ne peut s'opposer. Elle pourrait intervenir sous la forme d'une déclaration publique devant le Parlement.

Tout se passe comme si la France officielle persistait à imposer, à froid, une violence dans le rapport avec les Algériens. Après avoir reconnu l'indépendance de l'Algérie, il faudra bien que la France reconnaisse enfin avoir martyrisé des Algériens et des Français qui avaient le seul tort d'avoir eu raison devant l'histoire.

Nos dirigeants demandent à juste titre à la Turquie de reconnaître le génocide perpétré contre les Arméniens en 1915. Bien que ses méfaits soient d'une nature différente et qu'ils aient eu une moindre ampleur, la France serait plus crédible dans cette invitation si elle reconnaissait elle-même les crimes qu'elle a commis pendant la colonisation et pendant la guerre d'Algérie.

■

³⁸ Les archives commencent à s'ouvrir en France, mais pas toutes (ex. : l'affaire Audin), alors qu'elles restent encore fermées en Algérie.